



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE BLIDA
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES DE BLIDA
RECETTE DES DOUANES DE BLIDA

**AVIS DE MISE EN DEMEURE AUX PROPRIETAIRES
DE MARCHANDISE EN DEPOT**

En application des articles 95 – 205 à 210 du code des douanes messieurs les importateurs et propriétaires des marchandises se trouvant en dépôt aux sous-douanes et port sec EPMA-EMAT-PSDBA- ALPHA-AL-ARIDJ,SUD AUXILIAIRE sise zone Industrielle BABA ALI W. Alger, sont mis en demeure de régulariser leur situation en assignant un régime douanier dans les plus brefs délais.

Faute de quoi, l'administration des douanes se réserve le droit de procédé à leur vente aux enchères publiques prochaine et ce, en application des dispositions législatives et réglementaires sus-citées.

N° et Date O T / DSTR BL	NBR TC	DESIGNATIONS PROPRIETAIRES/IMPORTATEURS
OT N° 886 DU 16/05/2016	04	BELAGROUZ IMP/EXPORT
OT N° 3804 DU 30/12/2015	01	EURL MARIMEX ALGER
OT N° 2896 DU 27/08/2014	01	EURL H'MADNIA
OT N° 117 DU 20/01/2016	01	EURL BOULHASSI BESSAM
OT N° 928 DU 16/05/2016	01	EURL MEBARKIA BORDJ-BOU-ARRERIDJ
OT N° 1428 DU 31/07/2016	01	EURL OBEILING
OT N° 2354 DU 29/07/2016	01	SARL KOUALITE FOOD
BL N° 001023	03	EL OLABI COMPANY ALGER
BL N° 140500544684	07	SARL AL DZ ALGERIE
BL N° 147500240895	01	SMAIN BENTURKIA TIPAZA
DSTR N° 3117 DU 09/05/2013	03 COLIS	EURL SAROUL
DSTR N° 3435 DU 20/05/2013	12 COLIS	SARL ENERGIE
DSTR N° 4710 DU 26/12/2012	13 COLIS	SWEEDY CABLE SPA
DSTR N° 5350 DU 23/07/2013	01 COLIS	SPA SAIPEM
DSTR N° 1556 DU 14/08/2016	01	EURL MEFATIS

LE RECEVEUR PRINCIPAL DES DOUANES A BLIDA



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES DE BLIDA
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES DE BLIDA
RECETTE DES DOUANES DE BLIDA

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé le **14 Mars 2017** à partir de **10 heures** à l'entrepôt sous douanes EPMA à Beni-Tamou Blida à la vente aux enchères publiques de **30 lots** de marchandises et véhicules consistant en :

- VEHICULES/MOTO
- LIVRES RELIGIEUX (MASHAF CHERIF)
- MEUBLES FINI
- GRUE DE CHANTIERS FLECHES
- MATIERE PREMIERE POUR PREPARATION ALIMENTAIRE. (Pectine SIN 440)
- MATIERE PREMIERE PLASTUIQUE RECYCLEES
- MATERIELS INFORMATIQUES
- MATERIELS ELECTRIQUES
- PORTE EN PVC " ACCORDEON"
- LEGUMES SEC
- BOISSON GAZEUSE
-DIVERSES MARCHANDISES, AUTRES.

Conditions de Vente :

- Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèces ou par chèque certifié. **Paiement immédiate un montant de 20% du prix adjudgé, ainsi que copie conforme de registre de commerce égalisée par les services de CNRC**
- Les frais d'enregistrement ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.
- Le paiement s'effectuera conformément aux dispositions du **décret exécutif n°15-153 du 16/6/2015** relatif au seuil applicable aux paiements devant être effectués par les moyens de paiements scripturaux à travers les circuits bancaires et financiers. (**chèque certifié**)
- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.
- Les lots adjudgés et payés que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de huit (08) jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et ses risques et périls.
- Les marchandises sont vendues à l'état ou elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.
- les visites sont autorisées 48 heures avant la vente pendant les heures de travail.

Le Receveur principal